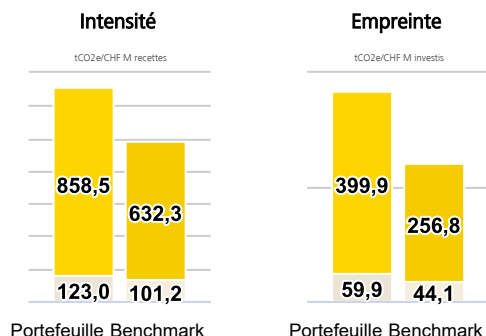


SITUATION ACTUELLE

Émissions de gaz à effet de serre

Englobe toutes les sources d'émissions de gaz à effet de serre des entreprises investies (champ d'application 1-3), y compris les émissions pertinentes de leurs fournisseurs et de leurs produits.



⚠️ Fiabilité de l'estimation moyenne

Exposition aux activités liées aux combustibles fossiles

Il existe un consensus scientifique sur la nécessité d'éliminer progressivement le charbon et de cesser de financer de nouveaux projets liés aux combustibles fossiles, du charbon et de cesser de financer de nouveaux projets liés aux combustibles fossiles. Les chiffres ci-dessous montrent la part des investissements dans les entreprises qui tirent plus de 5 % de leurs revenus de ces activités commerciales.

Part des investissements dans des entreprises ayant des activités dans:



CHARBON

Portefeuille: **0,8%**
Benchmark: **0,0%**



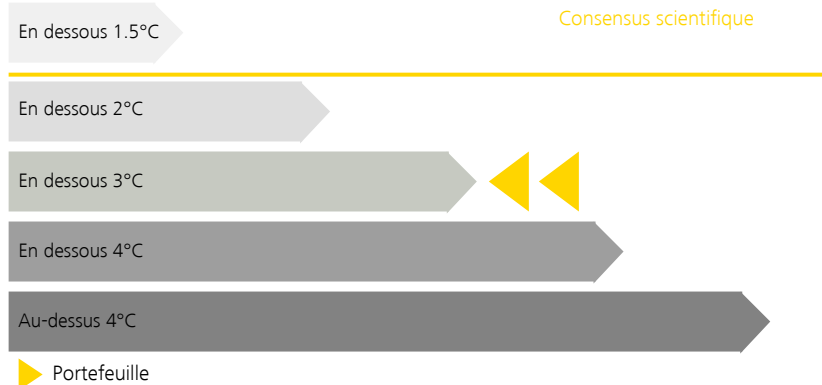
AUTRES COMBUSTIBLES FOSSILES

Portefeuille: **6,2%**
Benchmark: **6,7%**

⚠️ Fiabilité de l'estimation élevée

TRANSITION VERS LE NET ZÉRO

Alignement sur le réchauffement climatique



Il s'agit du niveau de réchauffement climatique qui se produirait si l'économie mondiale agissait avec la même ambition que les entreprises du portefeuille. Certains portefeuilles ayant des objectifs climatiques peuvent intentionnellement inclure des investissements dans des entreprises qui ne sont pas encore sur la bonne voie pour atteindre 1,5°C, mais qui cherchent à contribuer activement aux objectifs climatiques en améliorant l'alignement des entreprises dans lesquelles elles investissent afin d'aligner une plus grande part de l'économie au fil du temps.

Actifs du portefeuille couverts par l'évaluation: **98,6%**
Fournisseur de données: **MSCI**
Scénario climatique utilisé: **MSCI Scenario (Glossary)**

⚠️ Fiabilité de l'estimation faible

Engagements vérifiés en faveur d'une consommation nette zéro

Les entreprises s'engagent de plus en plus volontairement à passer à une consommation nette nulle et à fixer des objectifs intermédiaires. L'efficacité de ces engagements dépend de la crédibilité, de la scientificité et de la transparence des objectifs intermédiaires.

Part des entreprises du portefeuille ayant des engagements vérifiés en matière d'émissions nettes nulles et des objectifs intermédiaires crédibles:

Portefeuille: **50,1%** Benchmark: **55,1%**

⚠️ Fiabilité de l'estimation élevée

Gestion en faveur du net zéro

Les institutions financières peuvent contribuer à la transition vers la neutralité des émissions en alignant rigoureusement leur stratégie d'investissement sur une trajectoire de décarbonisation compatible avec un réchauffement maximal de 1,5 °C.

La stratégie d'investissement inclut-elle un objectif de réduction des émissions des gaz à effet de serre des investissements sous-jacents au moyen d'objectifs concrets à court (1 à 3 ans) ou moyen (5 ans) terme?
Oui

Taux de réduction annuel moyen sans les émissions scope 3 pertinentes - **3,6%**

Taux de réduction annuel moyen avec les émissions scope 3 pertinentes - **N/A**

Le portefeuille s'inscrit-il dans un engagement de l'institution financière vérifié par un tiers visant à atteindre zéro émissions nettes et prévoyant des objectifs intermédiaires crédibles? **Oui**

Dialogue crédible sur le climat

Les institutions financières peuvent contribuer à la transition vers la neutralité des émissions en faisant en sorte que les entreprises dans lesquelles elles investissent mettent en œuvre des plans de transition jusqu'en 2050 qui reposent sur une base scientifique et vérifiés par un tiers.

Les entreprises du portefeuille sont-elles soumises à une gestion crédible en matière de transition climatique? **Oui**
Part des entreprises actuellement engagées activement dans la lutte contre le changement climatique: **14,9%**

Part des votes en faveur de la lutte contre le changement climatique: **10,4%**

Lien vers la stratégie et le plan de gestion du climat: <https://www.ubs.com/global/en/assetmanagement/capabilities/sustainable-investing.html>

L'institution financière est-elle membre d'une initiative d'engagement climatique? **Oui**



Introduction

La Suisse et son marché financier se sont engagés à passer à des émissions nettes de gaz à effet de serre nulles d'ici à 2050. Cela est nécessaire pour honorer ses obligations au titre de l'Accord de Paris, à savoir maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en deçà de 2°C et poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5°C. Les données scientifiques actuelles indiquent qu'un réchauffement planétaire supérieur à 1,5°C pourrait avoir des conséquences catastrophiques sur le monde naturel et la société humaine. Les notes suisses sur le climat établissent une transparence des meilleures pratiques sur l'alignement des investissements financiers sur les objectifs de Paris afin d'encourager les décisions d'investissement qui contribuent à la réalisation des objectifs climatiques.

Glossaire

CRITÈRES MINIMAUX POUR LES SWISS CLIMATE SCORES

Exposition aux combustibles fossiles

- Le seuil de 5% des recettes s'applique aussi bien aux activités directement liées à l'exploration et à la production de combustibles fossiles qu'aux activités - dès lors que des données sont disponibles qui financent cette production (pour le charbon, selon la Global Coal Exit List ou une liste similaire)
- Les activités concernées englobent l'ensemble de la chaîne de création de valeur et vont de l'exploration, de l'extraction et de la production (upstream) au raffinage, à la commercialisation et à l'électrification (downstream) en passant par le transport et le stockage (midstream).

Engagements vérifiés en faveur du net zéro

- Les entreprises doivent s'être engagées publiquement à atteindre zéro émissions nettes et leurs objectifs à court terme avoir été certifiés par l'un des prestataires suivants:
- Science Based Targets initiative (SBTi)

Gestion en faveur du net zéro

- Pour pouvoir s'inscrire dans un engagement, vérifié par un tiers, visant à atteindre zéro émissions nettes, les portefeuilles doivent faire partie des objectifs de zéro émissions nettes communiqués officiellement dans le cadre de l'une des alliances de la Glasgow Financial Alliance for net-zero (GFANZ).
- Lorsqu'on prétend qu'une stratégie d'investissement a pour objectif une réduction des émissions du portefeuille ou des placements sous-jacents y compris les émissions scope 3, les émissions scope 3 prises en compte doivent respecter le calendrier du règlement 2019/2089 de l'UE en ce qui concerne les indices de référence.

Dialogue crédible sur le climat

- Les votes directs ou par procuration doivent être compatibles avec l'objectif de zéro émissions nettes en 2050.
- Toute stratégie d'engagement associée doit être compatible avec l'objectif de zéro émissions nettes en 2050. Exemple d'initiative en faveur du climat: Climate Action 100.
- La procédure de gradation des mesures en cas de non atteinte des objectifs de dialogue escalation doit être clairement définie et accessible.

Alignement sur le réchauffement climatique

Le portefeuille est considéré comme «aligné sur le réchauffement climatique» si : Il est guidé par l'objectif d'atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050, en cohérence avec la limite de réchauffement de 1,5°C de l'Accord de Paris et en accord avec les dernières conclusions du GIEC.

TERM DEFINITIONS

Objectif de 1,5 degré (objectif aligné sur Paris)

L'alignement des flux financiers publics et privés sur les objectifs de l'Accord de Paris sur le changement climatique. L'article 2.1c de l'Accord de Paris définit cet alignement comme la mise en cohérence des flux financiers avec une trajectoire vers de faibles émissions de gaz à effet de serre et un développement résilient au climat.

Engagement climatique

L'engagement climatique est une activité menée par les actionnaires dans le but de convaincre la direction de prendre en compte les questions climatiques. Ce dialogue comprend la communication avec la direction générale et/ou les conseils d'administration des entreprises et le dépôt ou le co-dépôt de propositions d'actionnaires. Un engagement réussi peut conduire à des changements dans la stratégie et les processus d'une entreprise afin de réduire les risques.

Initiative d'engagement pour le climat

Initiatives lancées avec l'ambition d'atteindre le zéro net d'ici 2050. L'initiative Climate Action 100+ en est un exemple.

MSCI Scenario

MSCI utilise un budget carbone mondial 2°C basé sur le budget carbone mondial restant disponible pour limiter le réchauffement à 2°C, obtenu auprès du GIEC. Ce budget est utilisé pour évaluer si les portefeuilles sont alignés sur les 2°C, en référence à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement à moins de 2°C.

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Les gaz tels que le dioxyde de carbone (CO₂), l'oxyde nitreux (N₂O), le méthane (CH₄) et l'ozone (O₃) présents dans l'atmosphère et qui contribuent aux effets de serre sont appelés gaz à effet de serre (GES). Ces gaz empêchent le rayonnement solaire de s'échapper et retiennent la chaleur près de la surface de la terre, où elle réchauffe l'atmosphère.

Stratégies long only

Une stratégie long-only consiste à investir uniquement dans des positions longues. Pour les besoins du Swiss Climate Score, à partir de 2022, seules les positions longues devraient être prises en compte.

Portefeuille

Fonds ou produit d'investissement.

Empreinte carbone d'un portefeuille

L'empreinte carbone désigne l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'un portefeuille. Elle est calculée en tonnes d'équivalents CO₂ par million francs investi (tCO₂e/mCHF). Elle exprime la quantité d'émissions annuelles de GES qui peut être attribuée à l'investisseur par million francs investi dans un portefeuille et est donc probablement la mesure du carbone la plus intuitive disponible au niveau du portefeuille.

Intensité carbone du portefeuille

Le volume d'émissions de carbone par million de francs de revenus (efficacité carbone d'un portefeuille), exprimé en tonnes de CO₂e / million de francs de revenus. Une mesure courante est l'intensité carbone moyenne pondérée (WACI).

1. Les volumes proviennent des classes d'actifs obligations d'entreprises et actions. 2. Les volumes sont des positions longues. 3. Les données relatives aux GES pour les champs d'application 1, 2 et 3 sont disponibles soit sous forme déclarée, soit sous forme estimée.

Objectifs fondés sur la science

L'expression «objectifs fondés sur la science» est actuellement surtout utilisée dans le contexte des objectifs climatiques. Ces objectifs fournissent aux entreprises une voie clairement définie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Selon l'initiative Science-based targets, les objectifs sont considérés comme «fondés sur la science» s'ils sont conformes à ce que la science climatique la plus récente juge nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris - limiter le réchauffement de la planète à bien moins de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre les efforts pour limiter le réchauffement à 1,5°C. Le concept peut également s'appliquer à d'autres objectifs de développement durable.

Scope 1 GHGe

- Scope 1 : émissions provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise qui mesure les émissions

Scope 2 GHGe

- Scope 2 : émissions associées à l'énergie achetée par l'entreprise qui mesure les émissions.

Scope 3 GHGe

- Scope 3 : émissions liées aux éléments en amont de la chaîne d'approvisionnement (par exemple les biens achetés et les déplacements professionnels) et aux éléments en aval (utilisation et traitement en fin de vie des produits vendus) d'une entreprise qui mesure ses émissions.

Intensité carbone du portefeuille

Le volume d'émissions de carbone par million de francs de revenus (efficacité carbone d'un portefeuille), exprimé en tonnes de revenus CO₂e / CHF M. Une mesure courante est l'intensité carbone moyenne pondérée (WACI). Le WACI mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises à forte intensité de carbone, exprimée en tonnes de CO₂e / CHF M.

Benchmark

Le benchmark est un indice mixte qui reproduit les mêmes catégories de placement que le portefeuille lui-même avec des indices traditionnels non explicitement durables. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont disponibles dans le «prospectus avec contrat de fonds intégré».

Mentions légales

Le présent document est une **publicité**.

Les informations et affirmations qu'il contient ont un but uniquement informatif et ne sauraient constituer une invitation à soumettre une offre, une demande, une proposition ou une recommandation de souscription de prestations, d'achat ou de vente de titres ou d'autres instruments financiers ou encore d'exécution de toute autre transaction. Les présentes informations ne tiennent pas compte d'objectifs de placement spécifiques ou futurs, d'une situation financière ou fiscale particulière ou des besoins propres à un destinataire précis, et ne constituent par conséquent pas une base appropriée pour des décisions d'investissement. Nous vous recommandons donc de consulter votre conseiller fiscal ou financier avant d'effectuer un quelconque investissement. Le cours, la valeur et le produit des placements peuvent fluctuer. Les investissements dans des instruments financiers sont soumis à certains risques et ne garantissent ni la préservation du capital investi ni un accroissement de la valeur. Les services d'investissement et les instruments financiers offerts par PostFinance SA ne sont ni proposés, ni vendus, ni livrés aux U.S. Persons et aux personnes domiciliées ou imposables en dehors de la Suisse. Les PostFinance Fonds sont soumis au droit suisse. Les prospectus, les KIID ou les feuilles d'information de base, les conditions contractuelles ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès des Operations Centers PostFinance et de toutes les filiales PostFinance ainsi que d'UBS Fund Management (Switzerland) SA, case postale, CH-4002 Bâle. Tout investissement dans un produit doit être précédé d'une étude approfondie du prospectus en vigueur. La performance passée ne saurait préjuger des résultats futurs. La performance représentée ne tient pas compte des commissions et des frais éventuels prélevés lors de la souscription de parts. Les commissions et les frais peuvent avoir un impact négatif sur la performance. L'indice de référence traditionnel utilisé dans ce rapport est calculé à l'aide de procédures d'approximation, ce qui peut entraîner des écarts dans la présentation de la réalisation des objectifs ESG de ce fonds de placement. Le présent document est établi avec la diligence usuelle en affaires par PostFinance SA en collaboration avec des tiers soigneusement sélectionnés. PostFinance SA ne peut toutefois pas garantir l'exactitude et l'exhaustivité de ces informations et décline toute responsabilité dans la mesure permise par la loi.

Informations spécifiques ©2021 MSCI ESG Research LLC. Reproduction avec autorisation.

Certaines informations du présent document, notamment celles relatives à l'environnement, aux questions sociales et à la gouvernance (les «informations») sont tirées de MSCI ESG Research LLC ou sont soumises au droit d'auteur de MSCI ESG Research LLC, entreprise de conseil en placements enregistrée (Registered Investment Adviser) au sens de l'Investment Advisers Act des États-Unis de 1940, ou d'entreprises qui y sont liées (incluant MSCI Inc. et ses filiales dénommées «MSCI») ou de sociétés tierces (avec MSCI & MSCI ESG dénommées conjointement les «parties ESG»). Les informations n'ont pas été soumises à l'autorité boursière américaine (SEC) ou à une autre autorité de surveillance, ni approuvées par une telle autorité. Il est interdit d'utiliser les informations pour créer des activités qui en sont dérivées ou qui sont liées à des activités qui en sont dérivées. De telles informations ne constituent ni une offre d'achat ou de vente, ni une promotion ou une recommandation de titres, d'instruments financiers, de produits financiers ou de stratégies commerciales de la part des parties ESG et ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de performances, d'analyses, de prévisions ou de projections futures. Aucune de ces informations ne peut être utilisée isolément pour déterminer quels titres doivent être achetés ou vendus, ou quand ils doivent être achetés ou vendus.

Bien que PostFinance SA et les parties ESG tirent leurs informations de sources qu'elles considèrent comme fiables, elles déclinent toute responsabilité et excluent toute garantie relative à l'authenticité, à l'exactitude et/ou à l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. PostFinance SA et les parties ESG ne fournissent aucune garantie expresse ni tacite d'aucune sorte et déclinent expressément toute garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier des informations contenues dans le présent document. Ni PostFinance SA ni les parties ESG ne peuvent être tenues responsables d'erreurs ou d'omissions en lien avec les informations contenues dans le présent document. Sans préjudice des dispositions énoncées précédemment, ni PostFinance SA ni les parties ESG ne sont responsables des dommages directs, indirects, particuliers, relevant du droit pénal, consécutifs ou de toute autre nature (incluant les pertes de gain), même si l'éventualité de tels dommages a été mentionnée. Les informations sont destinées exclusivement à un usage personnel; il est interdit de les reproduire ou de les transmettre sous quelque forme que ce soit.

Le présent rapport ESG est alimenté par YourSRI, une marque de FE Fundinfo (Liechtenstein).



PostFinance AG
Mingerstrasse 20
3030 Bern

www.postfinance.ch

The PostFinance logo, which consists of the word 'PostFinance' in a bold, black, sans-serif font, followed by a red cross symbol.